



# COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DU CALVADOS



## coupon de pré-inscription au Championnat du Calvados de tir en salle individuel "Adultes" Courseulles sur mer - Samedi 4 et Dimanche 5 février 2017

### Procédure de pré-inscription :

Lorsqu'un archer licencié dans un club du Calvados souhaite participer au Championnat du Calvados de tir en salle individuel "Adultes" du samedi 4 février et dimanche 5 février 2017, il convient d'adresser **au plus tard le 19 janvier 2017** (cachet de la poste faisant foi) le bulletin de pré-inscription qui figure au bas de ce document, accompagné du droit d'inscription :

- **Inscription individuelle** = bulletin d'inscription + chèque de 8.00 € ;
- **Inscription(s) par le Club** = 1 bulletin d'inscription par archer + chèque du montant global des droits (nb d'archers X 8.00 €).

La liste des archers sélectionnés figurera sur le site du Comité Départemental – [www.tiralarc-cd14.fr](http://www.tiralarc-cd14.fr) - à partir du 24 janvier 2017. Les derniers concours sélectifs sont ceux des 21 & 22 janvier 2017.

Les chèques des sélectionnés seront mis à l'encaissement le lendemain du championnat, ceux des archers pré inscrits mais non sélectionnés seront retournés ou remboursés au club au cours de la semaine suivant le championnat.

\_\_\_\_\_ ✂ \_\_\_\_\_

Je souhaite participer au championnat du Calvados de tir en salle individuel "Adultes"  
Samedi 4 février & dimanche 5 février 2017

<b>Nom</b>		<b>Prénom</b>	
n° licence		Club de	
Catégorie*	<b>S – V – SV</b>	Sexe*	<b>Femme – Homme</b>
Arc utilisé*	<b>CL – CO</b> <b>BB</b> (adultes & juniors)	<b><u>Inscription par le club :</u></b> Ce bulletin fait partie d'un envoi de ..... accompagné d'un chèque de ..... €	

\* entourer

- Inscription individuelle : bulletin + chèque de 8.00 €
- Inscription par le club : bulletin individuel + chèque de (nb X 8.00 €)

Chèque à l'ordre de : **ARCHERS DE LA SEULLES**

**Adresser le tout à :** Roger ADAM – CD 14  
20 rue du Parc du Château  
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR  
au plus tard le 19 janvier 2017.